



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

**Recueil spécial n° 18 - Mai 2004**

### **CABINET DU PREFET**

**Délégation spéciale de signature à M. Patrick PRIOLEAUD,  
sous-préfet, chargé de la politique de la ville**

#### Sommaire

1.	PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	2
1.1.	CABINET DU PREFET.....	2
	04-48-Pour la seule journée du vendredi 21 mai 2004, M. Patrick PRIOLEAUD, sous-préfet, chargé de la politique de la ville, se voit confier l'exercice de l'intérim du préfet de la Seine-Maritime, en lieu et place de M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture, absent durant cette période.....	2

# 1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

## 1.1. CABINET DU PREFET

**04-48-Pour la seule journée du vendredi 21 mai 2004, M. Patrick PRIOLEAUD, sous-préfet, chargé de la politique de la ville, se voit confier l'exercice de l'intérim du préfet de la Seine-Maritime, en lieu et place de M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture, absent durant cette période**

A R R E T E N° 04 - 48

---

Le préfet  
de la région de Haute-Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur

---

VU :

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

le décret n° 95-486 du 27 avril 1995, relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2002, nommant M. Jean ARIBAUD, préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

le décret du Président de la République en date du 8 janvier 2002 nommant M. Claude MOREL, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture ;

le décret du 31 mars 2003 nommant M. Patrick PRIOLEAUD, sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville auprès du préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

A R R E T E

---

### Article 1er -

**Pour la seule journée du vendredi 21 mai 2004**, M. Patrick PRIOLEAUD, sous-préfet, chargé de la politique de la ville, se voit confier l'exercice de l'intérim du préfet de la Seine-Maritime, en lieu et place de M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture, absent durant cette période.

A ce titre, délégation spéciale de signature est donnée à M. Patrick PRIOLEAUD, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, documents, correspondances, contrats et conventions relevant des attributions de l'État dans le département, à l'exception :

des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'État dans le département, du rapport spécial prévu à l'article L 3121-26 du code général des collectivités territoriales, des actes de main-levée d'hypothèque avec ou sans constatation de paiement, des arrêtés de conflit, des réquisitions de la force armée.

### Article 2 -

M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 19 mai 2004

Le préfet,

Jean ARIBAUD

« Imprimerie de la Préfecture de la Seine-Maritime »  
Recueil spécial n° 18 - Mai 2004